

CONSTRUCTEUR BOIS

Du 29-07-2019 au 27-03-2020

INFORMATION COLLECTIVE LE LUNDI 13 MAI 2019 A 8H30

CENTRE AFPA de BLOIS – 1-5 Rue de l'Erigny 41000 BLOIS

LA FORMATION

» Programme

La formation se compose de 4 modules, complétés par 2 périodes en entreprise.

Période d'Intégration. Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, adaptation du parcours de formation (1 semaine).

Module 1. Fabriquer en atelier des sous-ensembles structuraux bois de façon semi-industrielle ou par lots : débit des lots de pièces d'une structure bois à partir de fiches de débit et de produits semi-finis - assemblage des sous-ensembles structuraux bois à partir de plans de fabrication et de produits finis (5 semaines).

Module 2. Monter une structure bois : positionnement, stabilisation et réglage d'un sous-ensemble structurel bois - assemblage et ancrage des sous-ensembles structuraux bois (5 semaines).

Période en entreprise (2 semaines).

Module 3. Poser les fenêtres et une couverture en tuiles avec accessoires et abergements industrialisés : pose d'une couverture en tuiles avec ses accessoires industrialisés et sans abergements - pose des fenêtres de toit et les zones de couverture en tuiles avec abergements industrialisés (6 semaines).

Période en entreprise (3 semaines).

Module 4. Réaliser le revêtement extérieur bois et mettre en œuvre les systèmes d'isolation et d'étanchéité à l'air d'une construction bois : pose de l'ossature bois rapportée, support d'un revêtement extérieur bois - fabrication des habillages bois et des pièces de finition pour un revêtement extérieur bois - pose du revêtement extérieur en lames ou panneaux bois d'une façade - mise en œuvre des systèmes d'isolation et d'étanchéité à l'air d'une construction bois (mise en œuvre d'isolants dans une paroi bois, des systèmes d'étanchéité à l'air par membrane, de l'isolation thermique par l'extérieur) (8 semaines).

Les aspects liés au développement durable sont traités tout au long de la formation : économiser la matière en limitant les chutes, diminuer et valoriser les déchets, assurer le tri et la traçabilité des déchets, installer un chantier à faibles nuisances sonores et visuelles en mettant en place des dispositifs adaptés, limiter les consommations d'énergie.

Session de validation (1 semaine).



Pour inscription, merci de vous rapprocher de votre conseiller référent et de contacter le centre AFPA au 02.54.90.29.72 , par mail Claudette.brille@afpa.fr ; Sandrine.legallais@afpa.fr

Retrouvez toutes nos offres de service et de formation sur
www.afpa.fr